

Le progrès technique et le chômage

Autor(en): **Leuthold, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **30 (1938)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le progrès technique et le chômage.

Par *H. Leuthold.*

Depuis longtemps les économistes, et notamment la classe ouvrière, se préoccupent de savoir dans quelle mesure les améliorations d'ordre technique apportées dans le domaine économique, ainsi que les mesures prises en vue d'aboutir à une organisation optimum, sont susceptibles d'entraîner le licenciement de travailleurs. On a pu constater qu'ensuite de l'application d'importantes innovations techniques le chômage augmentait, sinon en permanence, du moins pour un certain temps. De cette constatation il est souvent résulté une forte antipathie de la classe ouvrière contre les mesures de rationalisation. Aux époques notamment où le chômage était considérable, on a tenté d'arrêter l'exploitation de machines économisant la main-d'œuvre afin de permettre ainsi d'employer un plus grand nombre d'ouvriers manuels. Il suffit d'évoquer la destruction de machines au début de l'industrie moderne (métiers à tisser, etc.), de rappeler la défense périodique de l'emploi de la pelle mécanique (il est vrai seulement en ce qui concerne les travaux publics, où ce n'est pas le point de vue du rendement de l'économie privée qui est décisif mais bien celui de l'utilité générale).

D'autre part, il est véritablement contre nature que le progrès technique, qui n'a d'autre raison d'être que de rendre plus facile et plus heureuse la vie de l'homme, que de lui permettre de gagner sa vie avec moins de peine, devienne un facteur de malheur pour les travailleurs et précipite des milliers de familles dans la misère.

Quoi qu'il en soit, le problème progrès technique/chômage est toujours actuel. Personne ne nie qu'au cours des dernières années de la prospérité, la rationalisation n'ait été activement poussée, ce qui n'a pas laissé de contribuer largement à déclencher la grave crise de 1929. Mais au cours de la période de dépression qui a suivi, les tentatives d'amélioration des méthodes de production non seulement n'ont pas été abandonnées mais encore, dans certains domaines, elles ont été au contraire poursuivies à un rythme accéléré et que l'on peut même qualifier sans exagération d'inhumaine. C'est à cet état de choses qu'il faut attribuer le fait qu'en dépit de la reprise de la conjoncture, ensuite de laquelle les chiffres de la production, dans la plupart des pays, ont considérablement dépassé le niveau de 1929, nous constatons encore un chômage considérable.

Récemment, Emile Lederer, anciennement professeur d'économie politique à Francfort et à Berlin, et qui n'est certainement pas un inconnu pour les lecteurs de la «Revue syndicale» a consacré une étude scientifique approfondie à ce problème dans la série des publications du Bureau international du travail. Nous voudrions reproduire ici les constatations les plus importantes aux-

quelles Lederer parvient dans ses conclusions. Nous recommandons aux lecteurs que la question intéresse tout particulièrement, de consulter l'étude de Lederer¹, bien qu'il s'agisse d'un travail avant tout théorique et posant de grandes exigences aux lecteurs.

*

Le chômage est le problème de notre temps. Le XIX^e siècle ne le connaissait pas en tant que phénomène international et permanent. Le développement de la production industrielle moderne était au contraire entravé et par la rareté du capital et par la rareté de la main-d'œuvre. A part les déficiences mentionnées ci-dessus, toutes les conditions nécessaires à un développement très rapide de la production existaient déjà au début de l'ère industrielle. Et bien que de temps à autre ce développement ait été interrompu par des «pauses», autrement dit par des dépressions, le fait que d'anciennes possibilités d'investissement continuaient d'exister et que de nouvelles apparaissaient, ouvrait bientôt une nouvelle phase de la croissance du capitalisme. Jamais les entraves, même sérieuses, ne demeuraient longtemps efficaces. C'est pourquoi, jusqu'à la guerre mondiale, le thème principal des recherches et des disputes des économistes n'a pas été le problème du chômage mais bien celui de la répartition du produit social entre les diverses classes de la population. Par ailleurs, les employeurs aussi bien que les salariés admettaient comme toute naturelle et automatique l'augmentation constante de ce produit social. A l'exception de quelques courtes périodes de recul, la production, le degré d'occupation et les salaires réels n'ont cessé d'augmenter entre 1800 et 1914.

Depuis 1914 nous constatons dans quatre directions des modifications essentielles :

- 1^o Troubles politiques qui entravent les placements des capitaux.
- 2^o Désagrégation de nombreuses monnaies, insécurité des changes, entraves apportées au commerce international jusqu'à concurrence de sa complète paralysie, tendance à l'autarcie, toutes mesures qui augmentent à leur tour l'insécurité politique.
- 3^o Entraves aux migrations.
- 4^o Modifications dans la structure même du projet technique, qui se concentre aujourd'hui tout spécialement sur la réduction des frais de production et en faible mesure seulement sur le développement de nouvelles productions.

Ces quatre catégories d'entraves sont solidaires les unes des autres; elles ont toutes leurs racines dans la guerre mondiale. Il est impossible de faire remonter les dérangements de l'économie

¹ *Emile Lederer, Technischer Fortschritt und Arbeitslosigkeit. Eine Untersuchung der Hindernisse des ökonomischen Wachstums. Internationales Arbeitsamt, Studien und Berichte, Reihe C, Nr. 22. Genf 1938. 279 S., Fr. 6.—.* (Nous ne savons pas encore si cette étude a été traduite en français.)

mondiale à l'une seulement des causes que nous venons d'indiquer et il est difficile de définir la part prise par chacune d'elles, quelle qu'elle soit, à ces dérangements. Tout ce que nous sommes en mesure de dire, c'est que soit la liquidation des dérangements politiques, soit la compensation ou la dérivation des effets (négatifs) du progrès technique contribueraient essentiellement à améliorer la situation générale.

Partant, le progrès technique est devenu aujourd'hui un problème économique. Notre tâche est donc d'en étudier succinctement les diverses formes et manifestations, particulièrement en ce qui concerne le chômage et la formation du capital.

Les formes du progrès technique.

Lederer distingue deux formes du progrès technique:

- 1° Une modification technique qui aboutit à la production de biens jusqu'alors inconnus, en d'autres mots les *inventions* (bicyclette, téléphone). Ces inventions jettent de nouveaux produits sur le marché; elles remplacent partiellement ou totalement un produit déjà connu ou donnent la possibilité de satisfaire à des besoins entièrement nouveaux.
- 2° Le progrès technique au sens le plus étroit du mot. Il s'agit ici d'améliorations techniques permettant de fabriquer le même produit avec des frais moindres ou d'en jeter une plus grande quantité sur le marché tout en maintenant le coût de la production au même niveau. Lorsque dans les lignes qui vont suivre il sera question de progrès technique, il faudra entendre uniquement par là les modifications techniques de cette seconde catégorie. Par ailleurs, le champ d'action du progrès technique est extraordinairement vaste. Toutes les modifications qui contribuent à remplacer le travail à la main par la machine, telles que le fuseau mécanique, le tissage mécanique, la pelle mécanique, la machine à coudre, etc., entrent dans cette catégorie. Mais, d'autre part, la meilleure utilisation des matières premières, par exemple du charbon, par l'augmentation de son pouvoir calorifique, constitue également un progrès technique, de même que toutes les améliorations apportées aux machines en vue de réduire la durée du processus de la production.

Les conséquences économiques des inventions et des progrès techniques sont souvent très différentes: les inventions ont pour effet d'élargir le domaine de la production et sont propres à assurer du travail à une population croissant rapidement. Cette extension du domaine de la production dans son ensemble dure jusqu'à ce que le nouveau produit se soit «imposé». Jusqu'à ce moment des dizaines d'années peuvent s'écouler. Au cours de toute cette période, le nombre des ouvriers occupés dans cette nouvelle industrie pourra augmenter sans diminuer en rien le degré d'occupation dans les autres branches de l'économie. Partant, de nouvelles

industries, lorsqu'elles offrent des possibilités d'occupation suffisantes, sont capables de mettre rapidement fin à un chômage commençant, et cela sans baisses de salaires et même à une période économique ne permettant pas l'extension des industries existantes.

Sans aucun doute, les inventions ont été en quelque sorte le levain du développement industriel des divers secteurs de l'économie européenne. Il se peut aussi qu'une partie des effets de ces inventions aient entravé ce développement. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire, d'une manière générale, que toute nouvelle industrie dont les produits rencontrent une demande s'appuyant sur un pouvoir d'achat solide est en mesure d'augmenter l'ampleur de la production générale et, partant, du degré d'occupation. Le développement de la production générale par la création de nouvelles branches ou de nouveaux secteurs industriels a souvent pour conséquence une extension de l'activité économique générale plus ample que l'importance de la nouvelle production ne permet de le supposer. En effet, chaque production nouvelle nécessite une organisation commerciale et des moyens de transports; les nouveaux ouvriers occupés ont besoin d'habitations, de vêtements, leurs enfants d'écoles, etc.

Théoriquement, une extension de la production industrielle parallèle à un accroissement de la population devrait être facilement possible même sans la constitution de nouvelles industries. Mais, en réalité, cette extension théorique se heurte à des difficultés, elle est freinée alors qu'au contraire la mise en valeur des inventions constitue une forme particulièrement favorable et souple de l'accroissement du système de production. C'est un fait très caractéristique de la phase actuelle du développement économique que l'apparition de nouvelles industries de ce genre, contrairement à ce qui s'est passé au XIX^e siècle, soit plutôt rare.

Alors que, d'une manière générale, les inventions ont pour conséquence un élargissement de la production, les effets de la deuxième catégorie de modifications techniques par contre, celle *du progrès technique au sens étroit du terme*, sont très divers. En dernière analyse, ces améliorations ont pour objet de réduire la durée du travail nécessitée par la production, quel que soit le degré de production où cette économie de main-d'œuvre ait lieu. Quoi qu'il en soit, les améliorations techniques de ce genre réduisent directement la demande sur le marché du travail. Cette enquête a pour objet de déceler dans quelle mesure et dans quels cas ces mesures aboutissent à un chômage de plus ou moins longue durée; elle se limitera donc à étudier les conséquences économiques du progrès technique au sens étroit du terme, ses conséquences constituant en somme l'essentiel du problème qui nous occupe; quant aux inventions, comme nous l'avons déjà indiqué, elles ont plutôt tendance à influencer favorablement le marché du travail.

Le chômage technologique.

Le chômage technologique ne constitue qu'une partie du chômage et l'on peut même se demander si l'on est en mesure de procéder à une discrimination. La libération de la main-d'œuvre ensuite du progrès technique se confond avec diverses sortes de chômage résultant d'autres causes, par exemple du travail saisonnier, des occupations de caractère conjoncturel, du chômage causé ensuite d'une puissante migration de certains milieux vers le marché du travail (par exemple classes moyennes, travail féminin) et finalement du chômage dit «nécessaire» qui constitue la fameuse «armée de réserve» industrielle.

La résorption des chômeurs nécessite une certaine durée. La période qui s'écoule jusqu'à ce que le chômage technologique soit compensé est probablement plus longue que celle qui s'établissait autrefois entre le commencement d'une crise et le commencement de la reprise économique. C'est ce qui explique probablement pourquoi la durée de la dépression actuelle est plus longue que la moyenne des crises du XIX^e siècle.

On peut donc définir comme suit le chômage technologique: le chômage technologique est le secteur du chômage provenant du progrès technique et qui n'est compensé ni par les conséquences de ce progrès technique ou par les modifications qu'il conditionne au cours d'une certaine période, ni par les forces intérieures et, agissant automatiquement, du système économique. Ainsi, le chômage technologique n'apparaîtrait que lorsque l'on peut admettre que le rythme du progrès technique dépasse le «rythme normal». Quant à ce rythme «normal», il dépend de la rapidité de la croissance du corps économique et de la formation des capitaux qui, à leur tour, ne constituent pas des grandeurs stables. Dans le cadre de toute économie en voie de développement, il est indispensable de compter avec un certain degré de progrès technique, qui est en somme l'un des caractères essentiels d'une économie en croissance. Ce progrès technique «prévisible» n'entraînerait aucun chômage. Dans les lignes qui suivent, nous considérerons un chômage d'une durée de plus d'un an.

*

A part quelques cas particuliers, le progrès technique, selon l'opinion générale, accélère la production parce qu'il diminue le coût de revient. Selon cette opinion, le progrès technique doit entraîner soit une baisse des prix et un élargissement du marché, soit encore un bénéfice plus élevé ayant pour conséquence un accroissement des investissements ou une plus forte consommation des employeurs. Mais comme le total du pouvoir d'achat ne se modifie pas, le nombre des travailleurs occupés ne subira, lui non plus, aucun changement, si bien que la production générale s'en trouvera accrue pour le plus grand bien de tous, soit immédiatement ensuite de la baisse des prix des produits lancés sur

le marché, soit ultérieurement ensuite de l'investissement des bénéfiques. Il est vrai que l'on concède immédiatement après que les progrès techniques qui entraînent le chômage de la main-d'œuvre diminuent la productivité du travail et rendent ainsi nécessaire une réduction des salaires qui, comme on le sait, serait superflue si la demande de main-d'œuvre demeurait stable. En dépit de cette contradiction intérieure, cette revendication ne laisse pas de jouer un rôle considérable. En effet on laisse entendre que si les salaires étaient baissés, l'ensemble des travailleurs seraient en mesure de trouver facilement un emploi. Ensuite de l'application de cette méthode les bénéfiques augmenteraient, la production prendrait une rapide extension, les prix baisseraient et les travailleurs retrouveraient sans aucun doute leurs anciens salaires réels. Aux yeux des tenants de cette théorie, les travailleurs commettent donc une erreur en s'opposant à la baisse de leurs salaires ensuite de chômage technologique. C'est pour ces raisons que l'on repousse la possibilité d'un chômage technologique. Comme nous l'avons vu, ces deux arguments se contredisent. En outre, ces preuves reposent sur la conception d'une évolution économique qui ne connaîtrait aucune oscillation conjoncturelle.

L'étude très approfondie de Lederer nous conduit encore à d'autres résultats. Lederer examine pour commencer *les effets du progrès technique dans un système économique se développant harmonieusement*, c'est-à-dire dans le cadre d'une économie où la production augmenterait d'une manière constante et régulière et ne connaîtrait pas d'oscillation conjoncturelle. A ce point de son exposé, Lederer conclut que l'on peut envisager des cas où l'on assiste à un équilibre parfait dans le cadre de la production ensuite de la liquidation de main-d'œuvre par le progrès technique si bien que, dans le cadre des industries où les méthodes propres à économiser la main-d'œuvre ont été introduites, nous n'assistons à aucune demande susceptible de faire entrer de nouveau dans le processus de la production les ouvriers réduits au chômage. Ces ouvriers ne pourront donc pas réoccupés ensuite des effets du progrès technique lui-même mais uniquement du jeu des forces compensatrices du marché (et, partant, réoccupés avec une baisse de salaires). On peut également prévoir d'autres cas qui soient plus favorables. L'étude de Lederer traite uniquement les possibilités les plus importantes. Les effets des modifications techniques économisant du travail sont divers et largement conditionnés par les circonstances immédiates. Parmi ces dernières, citons tout particulièrement la structure de l'appareil même de production, l'élasticité de la demande et les possibilités d'accroissement du capital.

L'enquête est tout d'abord poursuivie en admettant que tous les moyens de production sont pleinement utilisés et que, partant, les capitaux à disposition sont limités par l'épargne en formation.

Lorsque le progrès technique limitant l'emploi de la main-d'œuvre exige du capital complémentaire, ce fait modifie non seulement la composition organique de la branche de la production en voie d'extension mais encore celle des autres secteurs de la production. Dans ces conditions nous assistons à une diminution considérable du nombre des salariés et qui ne peut pas être compensée par les modifications résultant du progrès technique lui-même.

Lederer examine ensuite les mesures qu'il serait nécessaire de prendre afin de résorber le chômage dans les industries où ont principalement lieu ces dérangements. La seule possibilité serait d'accroître la fabrication du produit dont le prix de revient est le plus bas au moment donné. C'est pourquoi l'élasticité de la demande est appelée à jouer un grand rôle; en d'autres mots, l'effet qu'une baisse des prix sera susceptible d'avoir sur le développement de la demande sera d'une extrême importance.

Mais même lorsque la demande augmente dans une proportion plus forte que la baisse des prix, il est possible de démontrer qu'un élargissement de la production jusqu'à concurrence de la réoccupation de tous les salariés nécessiterait des baisses de salaires si draconiennes que, pratiquement, cette réoccupation totale n'est pas possible. Comme on le voit, si le principe qui veut qu'après quelque temps l'équilibre se rétablisse de nouveau est théoriquement juste, il n'en a pas moins aucune valeur économique pratique. Mais la puissance de travail de l'homme doit être entretenue physiquement et socialement; dire que cette puissance peut trouver emploi dans n'importe quelle circonstance, et prétendre, par conséquent, que les salaires peuvent descendre indéfiniment, c'est oublier que cette puissance est limitée et qu'elle est conditionnée à son tour par les conditions physiques et sociales offertes aux travailleurs. Partant, dans le cas de progrès techniques isolés, les salariés tenteront, lorsqu'ils seront en mesure de le faire, de passer à une autre branche de la production. Toutefois, lorsqu'ils ne sont pas en mesure de le faire (ensuite des liens divers qui les attachent à leur localité, de la nécessité d'une formation professionnelle spéciale) ou lorsque les progrès techniques interviennent simultanément dans plusieurs branches importantes de l'économie, nous serons en présence d'un chômage tenace et de longue durée.

Dans les conditions mentionnées plus haut (tous les moyens de production étant utilisés) la migration vers d'autres branches de l'économie ne laisserait pas d'être difficile, parce que les investissements de capitaux dans ces branches deviendraient plus rares, ce qui aurait pour conséquence d'imposer à l'extension de la production des frais croissants qui ne laisseraient pas de l'entraver. Les baisses de salaires demeurent donc la seule possibilité de surmonter ces difficultés; en outre elles auraient un caractère durable. Par ailleurs, on peut se demander si, à une époque où le chômage est en croissance rapide, les employeurs peuvent même songer à accroître leur production.

L'étude détaillée de ce phénomène montre ensuite dans quelle mesure les salaires devraient être réduits, soit afin de diminuer l'efficacité du progrès technique et, partant, de le ralentir, ou encore afin de réoccuper les salariés. Des considérations de ce genre sont rarement faites parce que, d'une manière générale, la théorie économique considère la compensation automatique comme une loi divine qui doit naturellement jouer, quels que soient ses effets pour la partie intéressée, dans le cas qui nous occupe les salariés. Lederer montre ensuite que, dans les conditions que nous avons envisagées, une telle compensation est pratiquement impossible. En accord avec la plupart des théoriciens, l'étude de Lederer ne tient pas compte des réserves. Le fait d'en tenir compte n'empêcherait que provisoirement l'apparition du chômage subsidiaire, c'est-à-dire du chômage qui apparaît lorsque l'investissement des capitaux dans les industries qui ne se développent plus (statiques) est entravé par les besoins urgents de capitaux des industries en plein développement (dynamiques). En admettant une croissance industrielle reposant sur les progrès techniques limitant l'emploi de la main-d'œuvre tout en exigeant d'autre part des capitaux dans une mesure telle que les besoins d'investissement dépassent l'épargne normale, les réserves seraient rapidement épuisées.

En examinant tous les effets résultant du progrès technique dans les conditions envisagées plus haut, on constate dans la plupart des cas un résidu considérable de chômage technique, et cela même lorsqu'une certaine compensation a eu lieu. Lorsque l'abaissement des frais de production aboutit à une baisse correspondante des prix, cette dernière ne suffira jamais à permettre la réintégration des travailleurs licenciés dans le processus de la production, à moins que l'élasticité de la demande ne soit très grande, c'est-à-dire que cette demande augmente dans une proportion plus forte que la baisse des prix ne permettrait de le supposer. Mais même dans ce cas il ne sera pas toujours possible d'éviter le chômage, le prix comportant également le service de l'intérêt et l'amortissement du capital. Les frais de production, et partant, les prix, baissent dans une proportion moindre que les salaires. En conséquence, c'est uniquement lors d'une grande élasticité de la demande que la baisse des prix, pour autant qu'elle suit la baisse du coût de la production, entraînera une augmentation telle des besoins qu'elle permettra de ramener de nouveau le degré d'occupation à son niveau antérieur. Partant, pour aboutir à ce résultat, il est nécessaire de recourir à une baisse des salaires, d'ampleur souvent considérable.

Nous constatons un résidu considérable de chômage non seulement lors de la baisse des prix mais encore lors de l'investissement d'un superbénéfice éventuel. Ces investissements n'aboutissent à la réoccupation que d'une partie des chômeurs et ce n'est que très lentement que l'on assiste à la création de nouvelles possibilités

de travail durables. Pourtant, nous assistons, lorsque de nouveaux progrès techniques ne viennent pas causer constamment un chômage nouveau, à une résorption progressive des chômeurs.

Les commentaires qui précèdent se rapportent tous à une économie qui ne connaîtrait pas d'oscillations conjoncturelles. Lederer examine ensuite

Les effets du progrès technique dans le cadre de l'évolution de la conjoncture.

Le mécanisme se déroule un peu autrement lorsqu'il est intégré dans l'évolution de la conjoncture et lorsque les progrès techniques épargnant la main-d'œuvre sont financés et amortis tandis que l'économie suit une marche ascendante. A ce moment, ensuite de l'extension du crédit, le besoin des industries demeurées techniquement au même niveau (statiques) pourra être satisfait. Dans ce cas, non seulement nous n'assisterons pas à un chômage subsidiaire, mais encore nous verrons le besoin croissant d'investissement aboutir à la création d'occasions complémentaires de travail.

Quoi qu'il en soit, il se peut qu'au cours de la reprise nous assistions à un fort ralentissement de l'amélioration du degré d'occupation. Lorsque les méthodes réduisant l'emploi de la main-d'œuvre commencent à produire leurs effets au cours de la période conjoncturelle ascendante, le degré d'occupation reculera dans les industries qui les appliquent et entraînera un chômage subsidiaire. Il se peut qu'au cours de la reprise déjà le degré d'occupation soit inférieur à l'augmentation de la production, c'est ce qui a été par exemple le cas aux Etats-Unis en 1929. Et c'est précisément ce retard du degré d'occupation sur la production qui explique l'important chômage actuel, bien que la production ait de nouveau atteint un niveau très élevé.

Si le mouvement de reprise s'arrêtait, ce serait la débâcle de la conjoncture d'investissement, d'autant plus que même les renouvellements d'outillage ont été négligés. Mais si, au cours de la période de reprise, la tendance à la rationalisation a été dominante et si elle est poursuivie et même renforcée au cours de la dépression afin de réaliser l'adaptation nécessaire au marché, le degré d'occupation diminuera également dans les industries produisant des biens de consommation. Plus le recul du degré d'occupation sera important et plus fortes seront les conséquences de la rationalisation, plus apparente la surcapacité de l'industrie. A ce moment, le chômage technologique se confond avec le chômage conjoncturel tout en ne laissant pas de contribuer considérablement à son accroissement.

Au cours de la période de dépression, par contre, il est particulièrement difficile de déclencher les effets compensateurs qui ne manqueraient pas de se manifester sans autre dans une économie sans crise. Pour commencer, la réduction de la demande de main-d'œuvre se manifeste brusquement. En effet, toute l'économie

de main-d'œuvre demeurée latente au cours de la période de conjoncture apparaît à la fois. En outre, les gains qui devraient être la conséquence normale de la rationalisation ne sont pas réalisés ensuite de la diminution considérable de la production, constatée également dans les entreprises rationalisées, et des lourdes dépenses exigées par le service de la dette et les amortissements (de capitaux plus élevés que précédemment). Pour autant que de tels bénéfices peuvent être encore réalisés, ils ne peuvent l'être qu'au détriment d'un recul plus considérable encore de la production des entreprises techniquement moins développées. Toutefois, au cours de la dépression, ces bénéfices ne sont pas investis. Si, au contraire, les prix sont réduits proportionnellement à la baisse du coût de la production, cette mesure signifie d'importantes pertes lors d'une diminution considérable du volume de la production. Partant, les prix ne baisseront, la plupart du temps, que comparativement à ceux de la haute conjoncture mais nullement dans la mesure qui serait possible si les nouvelles entreprises étaient pleinement occupées et si l'on pouvait y investir les économies réalisées sur les salaires. Mais dans ce cas, la demande de main-d'œuvre n'augmentera pas de telle sorte qu'elle soit en mesure de compenser une part de l'économie réalisée par le progrès technique. Si l'on ajoute encore à cela que, pendant les périodes de dépression, la consommation se tient sur la réserve parce que les prix baissent, nous nous trouvons en présence d'un phénomène économique bien connu, mais dont l'ampleur est maintenant beaucoup plus grave. La simultanéité des effets destructeurs de ce recul de la production et du degré d'occupation peuvent même aller si loin que des interventions de l'État deviennent nécessaires afin d'arrêter la débâcle des marchés.

Si par contre, au cours de l'évolution de la conjoncture, on n'a pas procédé à des mesures de rationalisation de grande ampleur, le recul ne sera pas aussi brusque; les nouvelles industries fondées au cours de la période de reprise continueraient de travailler et après l'épuration du bilan, l'économie pourrait de nouveau participer à un mouvement de reprise. Dans une période de dépression comme celle que nous venons de caractériser, c'est-à-dire avec un chômage considérable et une capacité de production qui n'est pas pleinement utilisée, la difficulté est que, même après un assainissement financier, les nouveaux investissements demeurent gelés, et cela aussi longtemps que presque toutes les branches de l'économie travailleront avec une surcapacité de production; d'autre part, une extension voulue de la production des biens de consommation n'entre pas en question, toute extension ayant pour effet d'inonder le marché avec des produits qui ne peuvent être vendus qu'à perte. Si donc, et tout particulièrement en période de dépression, le placement de main-d'œuvre supplémentaire ne marque aucun progrès, bien que l'on dispose de réserves, la faute doit en être recherchée dans les entraves qui

s'opposent à l'extension de la production, entraves propres au régime capitaliste. Dans une économie dirigée, de telles entraves disparaîtraient.

Des moyens auxquels recourrait une économie dirigée pour liquider le chômage technologique.

Une économie dirigée serait en mesure de surmonter plus facilement cette difficulté parce qu'elle serait moins sensible à une production travaillant à perte. Même si, ce qui est d'ailleurs bien improbable, nous devions nous trouver un jour en face d'une situation semblable dans le cadre d'une économie dirigée (par exemple ensuite d'une extension irrégulière de la production ensuite de la fabrication d'armements), une production forcée de biens de consommation signifierait tout au plus que, dans quelques branches de l'économie, les frais de production sont plus élevés que les recettes, ce qui arrive d'ailleurs dans les périodes de dépression économique. Mais dans une économie dirigée, ces pertes seraient supportées avec une pleine conscience de leur nature. En outre, on peut se demander si elles dépasseront jamais les déficits auxquels les entreprises privées sont irrémédiablement condamnées pendant les périodes de crise d'une part et les dépenses nécessitées par le chômage d'autre part.

Ces pertes dans le cadre de l'économie dirigée seraient dues au fait que la main-d'œuvre et les moyens de production, au lieu d'être mobilisés à produire des moyens de production, seraient utilisés à fabriquer des biens de consommation. Et comme le total des revenus demeurerait le même, les prix des biens de consommation devraient être fortement réduits. Cette augmentation de la production des biens de consommation ne manquerait pas de rendre rapidement nécessaire une nouvelle augmentation des moyens de production destinés à l'industrie des biens de consommation, en déchargeant ainsi le marché du travail, en réduisant la production des biens de consommation et, partant, en augmentant les prix autant qu'il est nécessaire pour couvrir les frais de production.

Aussi longtemps que la surproduction des biens de consommation serait poursuivie, l'industrie des biens de consommation serait dans l'obligation de continuer de s'endetter auprès de la Banque centrale. Au cours de cette période, une partie des biens de consommation produits seraient pour ainsi dire distribués quasi gratuitement aux consommateurs. Les pertes subies par les industries de consommation correspondraient au montant des sommes dont les remplacements et les renouvellements nécessaires de l'outillage ne nécessiteraient pas provisoirement la mobilisation. De telles «pertes» sont inévitables lorsque ensuite d'une période de production forcée nous nous trouvons en présence d'un excédent de biens d'investissement. Aussi longtemps que l'outillage en moyens de production dépasse les besoins, ces pertes ne sont pas dange-

reuses. C'est pourquoi on pourrait sans autre considérer comme nulles et non avenues les dettes que les industries produisant des biens de consommation ont contractées à la Banque centrale, c'est-à-dire les amortir comme c'est souvent le cas dans l'économie capitaliste. En amortissant la dette, on évite la déflation. Par contre, si l'on maintient la dette et si elle doit être remboursée, le pouvoir d'achat des consommateurs dont l'industrie de consommation aura bénéficié, sera dirigée vers la Banque centrale pour y être anéanti. Cette mesure aboutirait à une baisse des prix, parfaitement superflue.

Le fait que ces pertes n'entraînent aucun désavantage pour l'économie générale, mais qu'au contraire leur remboursement ultérieur entraînerait un ralentissement du circuit économique, s'explique pour la raison que ces pertes sont déjà réelles lorsque l'on constate que le chiffre d'affaires est plus faible que le total des frais de production. (En économie dirigée, l'expression «perte» est utilisée pour définir un état de fait qui, dans le cadre de l'économie dirigée, n'est pas autre chose que l'utilisation consciente d'un appareil de production trop développé.) Ces pertes ne peuvent pas être liquidées par le simple fait qu'elles sont remboursées ultérieurement. Si ce remboursement améliore la situation du créancier dans le cadre de l'économie privée, il n'a pas une raison d'être économique suffisante en économie dirigée. Au contraire: le remboursement des pertes qui aboutit à un anéantissement du pouvoir d'achat parce que ce dernier n'est pas réinvesti, diminue soit l'ampleur de la production ou entraîne alors une baisse superflue des prix. Par contre, si les sommes remboursées à la Banque centrale sont de nouveau prêtées, la puissance du pouvoir d'achat ne subit aucune modification; toutefois, il apparaît bien que les industries de consommation, dans ce cas, auraient pu utiliser elles-mêmes ces sommes; quant à savoir dans quel domaine, dans le cadre de leur production ou ailleurs, ce serait l'affaire d'un office central que d'en décider. Tout ceci nous montre la stupidité qu'il y a à diminuer la production et la consommation précisément au moment où l'outillage industriel est particulièrement complet et la main-d'œuvre particulièrement nombreuse, c'est-à-dire à la fin d'une période de conjoncture.

Conséquences à tirer en régime capitaliste.

Dans le cadre de l'économie privée, le mécanisme est sensiblement le même mais en causant tout d'abord un chômage considérable. Les employeurs sont dans l'obligation d'endosser certaines pertes afin de ne pas en subir de plus considérables. Eux aussi, ils distribuent quasi gratuitement une partie de leurs produits aux consommateurs. Et lorsque les pouvoirs publics versent des secours de chômage qui ne proviennent pas uniquement des impôts mais également de la mobilisation de l'épargne, on voit alors être dis-

tribué des biens de consommation qui, en d'autres circonstances, auraient pu constituer la contre-valeur de biens de production. On peut en dire autant de l'importance économique des travaux publics. De cette manière, on canalise vers les consommateurs des biens de consommation qui, normalement, eussent dû être distribués aux ouvriers travaillant dans l'industrie privée des biens de production.

Dans l'industrie capitaliste, et cela dans un délai plus ou moins long, l'industrie des moyens de production sera de nouveau activement occupée ensuite des commandes de l'industrie privée et les biens de consommation ne seront plus vendus qu'aux personnes qui retirent leur revenu de l'industrie privée. Entre temps, l'Etat aura contracté des dettes considérables envers la collectivité et il sera dans l'obligation d'obtenir, par la voie de l'impôt, les sommes nécessaires pour assurer le service de l'intérêt et l'amortissement de ces dettes. Pourtant, à l'issue de cette période, les sommes provenant de l'épargne, et qui ont été mobilisées provisoirement pour secourir les chômeurs, pourront de nouveau être investies progressivement.

D'une manière générale, et malgré les impôts supplémentaires, conséquence de la dette publique, les investissements ne diminueront pas si les signataires des emprunts investissent leurs intérêts et si les contribuables paient les impôts supplémentaires sur la partie de leur revenu qu'ils auraient également investi. Les charges fiscales ne signifient donc nullement une diminution des sommes de pouvoir d'achat prêtes à être investies puisque les intérêts des emprunts ne sont pas mobilisés pour des prestations d'Etat mais contribuent à constituer le revenu privé. Lors du lancement d'un emprunt, la charge qui en résulte pour la collectivité réside notamment dans le fait que les prestations d'un facteur de production, quel qu'il soit, n'est pas dirigé vers l'économie privée et ne contribue pas à augmenter le capital privé, mais qu'il est utilisé en vue de travaux publics ou remboursé sans avoir été utilisé productivement (secours de chômage).

Dans tout ce mécanisme il faut considérer, du point de vue de l'économie générale, si les quantités de moyens de production (sol, machines, main-d'œuvre) sont plus fortes ou plus faibles qu'avant la dépression, sans tenir compte des manifestations monétaires. D'une manière générale, la mise en œuvre de travaux publics met fin à la désagrégation des véritables forces de production. Le fait que les emprunts publics ne constituent guère qu'un droit de la collectivité à se verser à elle-même, si l'on peut dire, un intérêt ne diminue pas le revenu national, pas plus qu'il ne signifie pour lui une charge nouvelle. C'est seulement si, au cours du fait économique financé par le produit de l'emprunt, certaines parties de la richesse réelle étaient consommées et détruites et si certaines possibilités de production étaient limitées pour l'avenir, qu'il en résulterait une charge ultérieure.